

Communiqué de presse - Mardi 12 janvier 2016

Paris déploie Belib', premier réseau public de bornes de recharges électriques universelles

Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris et Stéphane Beudet, Vice-président de la Région Ile-de-France chargé des transports, ont inauguré mardi la première borne publique de recharges électriques universelles. Un dispositif inédit, qui permet de recharger rapidement tous les types de véhicules électriques à un prix très attractif. 180 points de recharges seront déployés à Paris en ce début d'année.

Afin d'améliorer durablement la qualité de l'air, Paris met tout en œuvre pour favoriser l'utilisation de solutions de mobilité durable, en particulier électrique. Pour atteindre cet objectif, en complément des bornes tiers Autolib', Paris déploie sur le territoire parisien un réseau d'infrastructures donnant la possibilité à chacun de recharger facilement et à moindre coût son véhicule électrique.

Dans ce cadre, Christophe Najdovski, adjoint à la Maire, a inauguré mardi la première des 60 bornes de recharges qui seront déployées à Paris en ce début d'année. Chaque borne comprend 3 points de recharges : 2 points de charge accélérée permettant de recharger un véhicule en 1h, et 1 point de charge normale permettant de recharger un véhicule en 6 à 8 heures.

Grâce à ces points de recharges nouvelle génération, tous les types de véhicules électriques (voiture, véhicule de livraison, 2RM,), quels que soient leur marque ou leur type de prise, pourront être rechargés rapidement. Et à un prix très attractif : le rechargement de nuit sera gratuit, tandis que la recharge accélérée coûtera seulement 0,25€ par quart d'heure.

La Région Ile-de-France et l'Ademe, l'opérateur de l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir national pour la recharge électrique, participent au financement de ce projet inédit, à hauteur respectivement de 1,2 et 1,9 millions d'euros. Les conventions liant la Ville à Région et la Ville à l'ADEME ont été signées aujourd'hui à l'occasion du lancement de Belib'. La société Sodetrel, filiale d'EDF exploitera ce service, jusqu'à fin 2016, pour le compte de la Ville de Paris.

En parallèle, la Ville de Paris lance une réflexion avec le STIF afin que le service Belib' soit intégré au pass Navigo. Elle engagera en outre un travail avec les acteurs de la mobilité

électrique pour permettre à chaque usager de se recharger sur n'importe quelle borne partout en France et dans les pays européens.

Les inscriptions se font sur le site www.belib.paris. La carte des stations Belib' est disponible sur le site paris.fr.

Les chiffres clés :

- Il existe aujourd'hui plus de 550 points de recharges tiers, accessibles aux particuliers, sur les stations Autolib' ;
- 60 bornes comprenant 180 points de recharges électriques (120 accélérées et 60 normales) seront installées début 2016 ;
- 5 stations-service situées sur le pourtour du périphérique et des boulevards des maréchaux disposent de bornes de recharges rapides ;
- La Ville de Paris finance les travaux d'installation de points de recharges électriques dans les copropriétés à hauteur de 50% du montant total. Avec une subvention plafonnée à 500 € par point de charge, dans la limite de 4 points de recharge.

Contact presse : Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr
William Beuve-Méry / 01 53 85 66 50 / william.beuve-mery@iledefrance.fr